

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 36 (1898)  
**Heft:** 41

**Artikel:** Une question délicate  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-197116>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
**L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER**  
 PALUD, 24, LAUSANNE  
 Montreux, Gerzée, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
 St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :  
**BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE**

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES  
 Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.  
 Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.  
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## L'incendie de Longirod en 1788.

L'incendie qui vient de détruire une grande partie du joli village de Premier, et de laisser sans abri de nombreuses familles, a vivement ému nos populations. Partout des souscriptions sont ouvertes en faisant appel aux sentiments de charité et de solidarité qui doivent nous animer en pareilles circonstances. Espérons que ces souscriptions seront partout bien accueillies, et que nos chers concitoyens de Premier, si durement éprouvés, trouveront en nous un notable allègement à leurs peines.

A l'occasion de ce triste événement, un de nos lecteurs, M. U., a eu l'aimable obligeance d'extraire, à notre intention, dans les archives d'Aubonne, quelques renseignements sur le grand incendie qui, en 1788, consuma presque entièrement le village de Longirod.

Nous constatons avec plaisir dans ces documents que déjà, lors de pareils désastres, et les populations et le gouvernement n'hésitaient pas à ouvrir largement leur bourse pour venir en aide aux malheureux, témoin le magnifique résultat de la collecte qui fut faite alors dans le Pays de Vaud.

Voici les détails que nous fournissent, sur l'incendie de Longirod, les notes surmentionnées :

L'incendie, qui éclata le 14 mai, détruisit 35 maisons. Onze bâtiments seulement, y compris l'église et la cure, échappèrent au désastre, et 42 familles furent sans asile. Les pertes s'élevèrent à 141,273 florins, soit environ 84,764 francs de notre monnaie.

Dans ces tristes circonstances, ainsi qu'on le verra plus loin, deux hommes firent preuve d'un dévouement remarquable : l'assesseur baillival Boinot, châtelain d'Aubonne, et le pasteur de Longirod, R. Wenger.

Sous date du 4 juin 1788, L. L. E. E. de Berne publièrent « l'arrêt » suivant :

Nous l'Advoyer et Conseil de la ville de Berne, notre salutation premise, Très Noble Cher et Féal Baillif.

L'état pitoyable auquel ont été réduits les habitants du village de Longirod, par l'incendie arrivé en ce lieu le 14 Mai passé, vu que 35 Bâtiments ont été réduits en cendres et que le dommage a été taxé 141,273 florins 5 sols 3 deniers, Nous a vivement touché. Pénétré de compassion, Nous avons arrêté à cet égard que l'on fasse parvenir à Ceux et à un Chacun de Ceux qui, avec leurs Mobiliers, ont perdu en même temps leurs bâtiments, la double gratification consistant en 2 sacs de Messel et 20 florins en argent. La simple gratification doit être payée à ceux qui n'ont point perdu de maison, mais seulement leurs effets. En outre, Nous leur accordons à tous, pour les soulager plus efficacement, la levée d'une collecte volontaire dans tout le Pays de Vaud, soit qu'elle se fasse dans les églises ou selon les usages reçus à cet égard, ce dont nous vous avons voulu aviser, avec ordre de remettre aux Incendiés les gratifications en Messel et argent comme ci dessus est mentionné, de Nous les porter en compte, de faire lever la collecte dans votre Bailliage, suivant les usages et de la distribuer en son temps avec les autres collectes qui doivent vous

être envoyées par nos Baillifs du Pays de Vaud, aux sus dits Incendiés, à raison de la perte que chacun d'eux a souffert ; finalement de Nous aviser à quelle somme monteront les collectes.

A l'occasion de cet incendie, les soins et l'activité distinguée du Châtelain Boinot, ont excité notre grand contentement ; vous lui en témoignerez le plaisir que Nous en avons.

En même temps, il nous fut agréable d'apprendre la très louable manière dont le pasteur Wenger, de Longirod, a prouvé sa bienfaisance envers les Incendiés. En considération d'icelle, vous payeriez au pasteur Wenger, pour lui témoigner la grande satisfaction que nous en avons eue, cent Ecus blancs.

Pour ce qui regarde la Cession des Lauds que l'on pourrait devoir, et la levée d'une collecte volontaire dans notre Capitale, nous avons remis cette affaire à Nos Seigneurs du Deux Cent, dont la décision vous parviendra en son temps. Dieu avec vous.

Liste des collectes qui ont été levées tant à la capitale qu'au Pays de Vaud.

	Livres	Sols	Deniers.
La ville de Berne . . . . .	3750	4	—
Baumont . . . . .	387	9	—
Moudon . . . . .	960	16	—
Oron . . . . .	140	—	—
Payerne et Gouvernement . . . . .	308	—	—
Yverdon . . . . .	1450	10	9
Vevey . . . . .	737	—	—
Lausanne . . . . .	1144	13	—
Nyon . . . . .	2045	19	9
Morges . . . . .	2019	8	3
Romainmôtier . . . . .	679	6	—
Aubonne, compris 2 Louis de			
M. le ministre Herren . . . . .	1451	6	6
Avenches . . . . .	526	16	—
	15301	9	3

Parmi les charités privées, citons entre autres celle de la famille De Wattenveil, consistant en 2000 florins destinés aux incendiés de Longirod, qui ont couvert leurs nouveaux bâtiments avec de la tuile ; celle de la famille May, de 937 florins.

Le Châtelain Boinot employa la somme de 2043 florins à procurer aux incendiés les effets les plus nécessaires en linge, couvertures, paillasses, fil et rouets pour les femmes. Trente-deux rouets furent achetés à Morges. « Après avoir fait tous mes achats aux meilleures conditions possibles, dit-il, j'ai envoyé chercher les marchandises et mes filles ont procédé aux répartitions sous mes yeux ; elles ont coupé les chemises, les draps et les paillasses et divisé le fil pour que chacun en eût suffisamment pour coudre le linge. »

Voici, par exemple, la liste des objets distribués à Jaques Badel, secrétaire :

Une couverte, deux draps, une chemise d'homme, une dite de femme, une paillasse, un paquet de fil. Encore 6 chemises, tant d'homme que de femme, en considération de sa grande famille et parce qu'il a sauvé les archives de la commune et des pauvres.

Plus tard, dans un dernier mémoire énumérant les opérations auxquelles ils s'était livré pour la répartition équitable des secours, Boinot s'exprime ainsi :

J'ai eu la satisfaction de voir que ces pauvres gens ont pu parvenir à se loger ; les secours ont abondé en argent, effets et denrées, et ils ont trouvé l'argent nécessaire pour la reconstruction de leurs bâtiments... En terminant mon ouvrage à Longirod, j'ai fait connaître aux incendiés les grâces qu'ils ont à rendre à Dieu et combien ils doivent être pénétrés des sentiments de la plus vive reconnaissance pour les bontés du meilleur et du plus juste des Princes. Je les ai exhortés à s'abstenir de l'ivrognerie et des procès qui sont la ruine du paysan. Je les ai invités, comme je l'ai constamment fait depuis près de 40 ans que suis membre de la Justice d'Aubonne, de venir à moi recevoir et mes conseils et ma médiation dans leurs difficultés.

Je les ai exhortés à avoir plus de respect pour la vieillesse qui malheureusement est méprisée chez les paysans, lorsqu'il faut la nourrir. J'ai conseillé aux vieillards de ne pas se dépouiller trop facilement pour être à la merci de leurs enfants. Enfin je les ai exhortés à être en bon exemple à leurs familles par leur bonne conduite et leur application au travail...

BOINOT, assesseur B<sup>l</sup> Chât.

## Une question délicate.

M<sup>me</sup> Hubertine Auclerc, ce vigoureux champion des revendications féminines, vient de lancer un article violent et plein d'indignation contre les hommes qui rouent leurs femmes de coups.

M. Francisque Sarcey, dont cet article a attiré l'attention, en fait une spirituelle analyse dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle*. Il convient que M<sup>me</sup> Hubertine Auclerc a raison, dans une certaine mesure, car il n'est certes pas joli de battre sa femme, mais qu'elle a cependant poussé le tableau trop au noir. Voici d'ailleurs les judicieuses réflexions qu'il fait à ce sujet :

La vérité c'est qu'il y a des maris brutaux et des femmes trop nerveuses, et que ça fait de mauvais ménages. Toujours on s'y querelle ; souvent on s'y cogne ; parfois on s'y tue ; mais enfin cela n'arrive pas tous les jours.

La loi a fait tout ce qu'elle a pu pour venir au secours de ces époux très malheureux de vivre ensemble. Elle leur a offert la suprême ressource du divorce. S'ils préfèrent s'exterminer, elle n'y peut trop rien, et ce n'est pas sa faute.

M<sup>me</sup> Hubertine Auclerc, l'avocat ou l'avocate du féminisme, souhaiterait que nos législateurs intervinsent de façon plus directe en faveur des femmes dans les conflits conjugaux.

« Puisque les députés, écrit-elle, ne se préoccupent pas de la sécurité des femmes, qu'ils leur donnent au moins le pouvoir de se protéger elles-mêmes en faisant des lois qui leur permettent d'opposer le droit à la force brutale, de frapper sans pitié ceux qui les veulent tuer. »

Je voudrais bien savoir comment M<sup>me</sup> Hubertine Auclerc s'y prendrait pour rédiger le texte de la loi qu'elle désire.

On verrait donc dans notre code un article à peu près ainsi conçu :

« Il est permis à toute femme, qui est convaincue que son mari veut la battre, de prendre les devants et de lui flanquer au préalable une forte tripotée. »

J'imagine que M<sup>me</sup> Hubertine Auclerc préférerait que la femme attendît, pour saisir une bouteille, que le mari se fût d'abord armé d'une carafe et la lui eût lancée à la tête.

Mais je me permettrai de faire remarquer à

M<sup>me</sup> Hubertine que le cas a déjà été prévu par notre code, qui autorise de frapper et même de tuer en cas de légitime défense. Quand un mari tombe sur sa femme à coups de poing, la femme a parfaitement, de par la loi, le droit de se jeter sur les pinçettes et lui en casser la figure.

Ils s'expliqueront ensuite devant le commissaire de police et devant le juge, s'ils n'aiment mieux, comme Sganarelle et Martine, se réconcilier tout seuls et faire la paix.

— Mais dans les batailles, la femme est la plus faible ! s'écrie M<sup>me</sup> Hubertine Auclerc.

— Pas toujours, madame, pas toujours. Rappelez-vous l'histoire si connue de ce méchant petit bout de femme, rageur, qui avait épousé un superbe cuirassier. Quand elle entra en colère, elle cria rageusement à son mari :

— Mets-moi sur la table, que je puisse te flanquer une gifflé, mets-moi sur la table.

Et le bon géant la mettait sur la table.

Vous n'entendez parler que de la force musculaire. Mais outre qu'il y a même dans le sexe masculin de pauvres avortons malingres qui n'en mènent pas large devant leur femme, une robuste commère, d'encolure vaillante, ce n'est pas tout en ménage, pour dominer, que de posséder un torse solide et des bras vigoureux. L'énergie morale est une aide autrement puissante.

Si l'anecdote que je vous rappelle tout à l'heure est devenue légendaire, c'est qu'elle est symbolique. Combien n'avons-nous pas vu de ces faibles femmes, qu'on eût renversés d'un souffle, gouverner et tyranniser des grands gaillards, qui fliaient doux devant elle ? Je vous dirai pour ma part que j'ai beaucoup plus vu de maris dominés par leurs femmes, que de femmes battues par leurs maris.

Si l'on vous accorde la loi dont vous parlez dans votre article, je vous avertis que j'organise une pétition pour en obtenir une autre, où il sera dit que les maris que leurs femmes mènent par le nez, ont le droit de retirer ce nez de leurs jolies mains tyranniques.

Ne haussez pas les épaules ; ne riez pas. Ma loi ne serait ni plus étrange, ni plus ridicule que la vôtre.

### Un pasteur qui se répète.

On nous écrit.

J'ai lu avec plaisir l'article que vous avez publié sur le pasteur de Thierrens, quoiqu'il faille avouer que, tout en cherchant à décrire certain type de pasteur de campagne, qu'il ne connaissait sans doute pas suffisamment, M<sup>eril</sup> Catalan a singulièrement exagéré le coloris. Bref, les anecdotes que cet article contient m'ont rappelé cette charmante histoire que je me permets de vous adresser :

Dans un des villages les plus reculés du Grand-duché de Bade un bon vieux pasteur, fidèle ouvrier dans la vigne du Seigneur, mais usé par son long ministère, avait perdu complètement la mémoire, de manière qu'il ne lui était plus possible d'apprendre de nouveaux sermons. Sans doute il aurait pu faire ce que de nombreux confrères se permettent tous les dimanches, c'est-à-dire qu'il aurait pu lire ses sermons ; mais son zèle ardent lui défendait de se servir de ce moyen. Et d'ailleurs, n'eût-il pas eu ce scrupule que sa vue, considérablement affaiblie, l'en eût empêché.

Heureusement qu'il savait les prières de la liturgie par cœur et que sa mémoire avait retenu le dernier sermon qu'il avait prêché le jour de Pâques. C'était le *neq plus ultra* de son éloquence sacrée et qui avait touché ses auditeurs jusqu'aux larmes. La péroraison surtout lui avait paru faire la plus profonde impression. Elle terminait par ces paroles de notre Seigneur : « Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui te sont envoyés ! Combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et vous ne l'avez point voulu ! »

Sans s'en apercevoir peut-être lui-même, le cercle de ses idées, de plus en plus restreint, ramenait notre bon vieux pasteur presque

toujours à ses moutons ou plutôt à ses poussins de prédilection ; et quoique l'aimant et le respectant beaucoup, ses paroissiens finirent par se lasser d'entendre toujours les mêmes paroles. Ils s'en plainquirent au Consistoire et celui-ci envoya le doyen pour faire une visite d'église.

Au jour fixé pour cette cérémonie, les plus malins des paysans que la commune avait choisis pour défendre ses intérêts spirituels, eurent la cruauté de demander le remplacement du pasteur, en affirmant qu'il n'avait plus la force nécessaire pour remplir avec succès ses fonctions, et que la commune ne pouvait pas se contenter d'un seul et même sermon pendant toute l'année.

Le doyen se tourna vers le pasteur et lui demanda gravement :

« Qu'avez-vous à répondre aux observations de ces braves gens ? »

— J'avoue, dit le pasteur d'une voix tremblante, qu'il m'arrive de temps en temps de revenir au même chapitre ; mais je crois fermement que c'est mon devoir. Voyons, chers amis, continua-t-il en s'adressant aux paysans, répondez avec franchise, quel est celui d'entre vous qui puisse soutenir d'avoir corrigé les défauts que je vous reproche dans mon sermon ? ... Dès que vous aurez commencé à faire ce que je vous recommande, et à vous défaire de ce que je blâme, je changerai de texte et m'engage solennellement à vous régaler d'un nouveau sermon.

Les paysans ne purent rien objecter à cette argumentation logique ; le doyen les congédia en souriant, et le pasteur resta en fonctions jusqu'à sa mort, qui arriva peu de temps après.

### Une fumisterie du Chat-Noir.

Dernièrement on a dispersé aux enchères la collection des dessins et des peintures qui ornaient le cabaret du *Chat-Noir*. Ce fameux établissement, dont le petit théâtre a fait tant de bruit, a disparu peu après la mort de son fondateur Salis.

C'est au *Chat-Noir* que furent organisées les plus joyeuses fumisteries de ce siècle. Quelques-unes s'accomplirent aux dépens de M. Francisque Sarcey, que les artistes du *Chat-Noir* avaient surnommé *l'Oncle, notre oncle*.

M. Sarcey a noté lui-même le tour que lui joua certain jour un des « poètes » attirés de la maison, Alphonse Allais. Il y avait en ce temps-là au *Chat-Noir* un pauvre garçon tout nouvellement arrivé de sa province et cherchant, en se faufilant dans les cabarets fréquentés par les gens de lettres, à lier connaissance avec eux. C'était ce que nos pères appelaient une bonne tête à farces.

Rodolphe de Salis s'avisait de lui dire, en lui montrant dans un coin Alphonse Allais, qui feignait d'être plongé dans la lecture du *Temps* :

— Ce monsieur que vous voyez là-bas, c'est le grand critique, notre oncle Francisque Sarcey.

— Présentez-moi, disait le jeune homme.

— Non, il n'aime pas qu'on le dérrange. Il vient ici incognito ; vous vous brouilleriez pour toujours avec lui, si vous lui adressiez la parole.

Huit soirs durant, Alphonse Allais eut la constance de demeurer seul et silencieux dans son coin, le visage enfoncé dans un journal. Le jeune coquebin tournait autour de lui, un manuscrit en poche, sans oser l'aborder.

Quand il parut être mûr pour la mystification projetée, Rodolphe de Salis lui dit à l'oreille :

— Ecoutez, je veux vous mettre en rapport avec le critique du *Temps*. Vous irez chez lui demain matin. C'est samedi. Il ne reçoit pas ce jour-là, parce qu'il fait un feuilleton. Mais vous

n'aurez qu'à dire au domestique : « Monsieur Sarcey m'a donné rendez-vous. » C'est le mot de passe ; on vous laissera monter. Vous frapperez à la porte du second ; on vous criera : « Entrez. » Un homme gros, court, chauve, se lèvera de son fauteuil et vous dira :

« Que désirez-vous de moi, monsieur ? »

» Vous répondrez : — Je veux voir M. Sarcey.

» Il répliquera : — C'est moi !

» Ne vous laissez pas prendre à ce truc : l'oncle a, le samedi, un secrétaire qu'il paie pour recevoir les importuns à sa place et les évacuer. Prenez bien garde à ce que je vous recommande de faire, quand cet homme de paille vous aura dit : « C'est moi. » Vous lui taperez sur le ventre, n'hésitez pas : une forte claquette, et vous ajouterez en riant : — On ne me la fait pas, à moi !

» C'est bien compris, n'est-ce pas ? Une tape sur le ventre (il l'a gros) et : — On ne me la fait pas, à moi ! »

Je vivrais cent ans que je me rappellerai cette scène, ajoute M. Sarcey :

» Un samedi, comme j'étais en train d'écrire mon feuilleton, on toque à la porte de mon cabinet, on entre. C'était un jeune homme qui avait l'air fort timide, fort embarrassé, mais qui paraissait animé d'une hardiesse factice :

» — M. Francisque Sarcey ? demanda-t-il d'une voix légèrement émue.

» — C'est moi, lui répondis-je.

» Il s'avança d'un pas et, me frappant d'une vigoureuse tape sur le ventre :

» — On ne me la fait pas, à moi, dit-il du ton d'un enfant qui répète une leçon douloureuse.

» J'eus un moment de stupéfaction.

» — Pardon ! monsieur, lui dis-je sans me fâcher, c'est moi qui suis la personne que vous demandez.

» Il éclata d'un franc rire :

» — Vous, Sarcey ! allons donc, farceur ! Je connais peut-être bien l'oncle ; je le vois tous les soirs, depuis huit jours.

» — Vous le voyez tous les soirs ? et où cela ?

» — Au *Chat-Noir* donc ! me dit-il triomphant.

» Tout s'expliquait. Je ne voulus pas prolonger cette fumisterie. Car ce jeune homme était d'une ingénuité touchante. Je lui expliquai la mystification dont il avait été victime. Ce fut comme s'il lui était tombé sur la tête une douzaine de cheminées. Il n'en revenait pas. De retour au *Chat-Noir*, il voulait tuer tout le monde. Mais on se moqua si bien du pauvre garçon, on le berna avec une si furieuse insistance qu'il dut quitter Paris, et retourna en province ensevelir ses rêves de gloire littéraire. »

(Annales politiques et littéraires.)

### Le catéchisme des agents de police.

Un Lausannois, membre du Conseil communal, qui s'est toujours beaucoup intéressé aux questions de police locale et a vu avec plaisir les heureuses améliorations apportées à l'organisation du corps de nos agents de police, s'occupe actuellement de la rédaction d'un petit manuel destiné à faciliter la tâche de ces derniers. Cet opuscule, qui a pour titre : *Catéchisme de l'agent de police*, est près d'être achevé et sera soumis très prochainement à l'appréciation de la Municipalité. L'auteur vient de nous communiquer la première partie de son manuscrit, en nous priant de le parcourir, et nous a autorisé à en extraire ces quelques passages, qui pourront donner une idée de cet intéressant travail :

Ayez dans votre démarche quelque chose de grave et de régulier ; tenez toujours la tête haute et donnez toujours à votre regard le feu et la promptitude de la police lausannoise, afin qu'on sache im-